



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 12 juillet 2024

Réunion du 12 juillet 2024

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO, Damien ENGEL

Excusé : Maxime RINIE

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

Championnats Seniors

- NATIONAL 3**

La CRC prend acte du PV de la Commission d'Appel de la DNCG en date du 09/07/2024 décidant le maintien de SARRE-UNION US en NATIONAL 3.

Descendent en REGIONAL 1 en date du **12/07/2024** : METROPOLE TROYENNE FC – NANCY LORRAINE AS 2 – STRASBOURG ALSACE RC 2 – RAON L'ETAPE US – REIMS STE ANNE

En raison des 5 descentes de clubs du GRAND EST de NATIONAL 3 en REGIONAL 1, il est fait application des modalités des montées et des descentes R1, R2 et R3 ci-dessous :

	5 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
R1	1 accession (barrage entre les 1ers des 3 groupes)	Les 3 derniers de chaque groupe et les 2 moins bons 11 ^{èmes}
R2	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et les 3 moins bons 10 ^{èmes} des 6 groupes de 12
R3	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers des 12 groupes de 12 + les 3 derniers des 2 groupes de 13 + les 3 moins bons 10 ^{èmes} de tous les groupes

- REGIONAL 1**

La CRC prend acte du PV du COMEX de la FFF en date du 05/07/2024 décidant de ne pas réaffecter les droits sportifs des équipes seniors de METROPOLE TROYENNE FC suite à la liquidation judiciaire du club. L'équipe 1 de METROPOLE TROYENNE FC disparaît du schéma des compétitions régionales.

Suite au maintien de SARRE UNION US en NATIONAL 3 et à la place vacante laissée par METROPOLE TROYENNE FC en raison de la liquidation judiciaire du club, la CRC **acte les repêchages en REGIONAL 1 :**

- ST MEZIERY FC
- OBERLAUTERBACH US

Classement des équipes classées 11^e

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN FA (<i>déjà repêché</i>)	12	
2	ST MEZIERY FC	11	
3	OBERLAUTERBACH US	10	

Selon les décisions à venir au niveau de la FFF dont notamment :

-En cas de repêchage potentiel de RAON L'ETAPE US – STRASBOURG ALSACE RC 2

Si d'autres repêchages dans le championnat REGIONAL 1 sont potentiellement à envisager, ils se feront dans l'ordre suivant :

Classement des équipes classées 12^e

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	GANDRANGE ES	16	
2	PAGNY SUR MOSELLE AS	15	
3	MOLSHEIM ERNOLSHEIM ES	10	

• **REGIONAL 2**

Suite aux repêchages de ST MEZIERY et de OBERLAUTERBACH US en REGIONAL 1, la CRC **acte les repêchages en REGIONAL 2 :**

- BERRWILLER AS
- SARREBOURG FC

Classement des équipes classées 10^e des groupes de 12

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	ASFELD AS	15	
2	ST GEOSMES	12	-46
3	NOUSSEVILLER US	12	-93
4	BERRWILLER AS	11	-26
5	SARREBOURG FC	11	-61
6	MULHOUSE MOULODIA	6	

Selon les décisions à venir au niveau de la FFF dont notamment :

-En cas de repêchage potentiel de RAON L'ETAPE US – STRASBOURG ALSACE RC 2

Si d'autres repêchages dans le championnat REGIONAL 2 sont potentiellement à envisager, ils se feront dans l'ordre suivant :

- MULHOUSE MOULODIA
- *Classement des équipes classées 11^e (METROPOLE TROYENNE FC 2 ne pouvant être repêchée)*

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	DRUSENHEIM FC	14	-46
2	AVIERES ES	12	-93
3	AVIZE GRAUVES US	9	-26
4	US YUTZ	7	

- **REGIONAL 3**

La CRC prend acte du PV du COMEX de la FFF en date du 05/07/2024 décidant de ne pas réaffecter les droits sportifs des équipes seniors de METROPOLE TROYENNE FC suite à la liquidation judiciaire du club. L'équipe 2 de METROPOLE TROYENNE FC disparaît du schéma des compétitions régionales.

Suite à la place vacante laissée par METROPOLE TROYENNE FC 2 en raison de la liquidation judiciaire du club et aux repêchages de BERRWILLER AS et de SARREBOURG FC en REGIONAL 2, la CRC acte les repêchages en REGIONAL 3 :

- ZILLISHEIM SS
- BAZEILLES US
- WALSCHEID MONTAGNARDE

Classement des équipes classées 10^e de tous les groupes

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	VAL DE SEILLE ENJ	17	
2	BULGN. CONTREX. VITTEL FC	15	
3	OBERNAI FCSR 2	14	
4	BOULAY CA 2	12	
5	CHALINDREY CS	11	-73
6	LONGUYON ES	11	-81
7	AGEEN CS	11	-89
8	ST MEZIERY FC 2	11	-106
9	HOCHFELDEN AS	10	-71
10	STRG HAUTEPIERRE AFJ	10	-171
11	RICHWILLER RS	9	-74
12	ZILLISHEIM SS	9	-77
13	BAZEILLES US	8	
14	WALSCHEID MONTAGNARDE	7	

Selon les décisions à venir au niveau de la FFF dont notamment :

-En cas de repêchage potentiel de RAON L'ETAPE US – STRASBOURG ALSACE RC 2

Si d'autres repêchages dans le championnat REGIONAL 3 sont potentiellement à envisager, ils se feront dans l'ordre suivant :

Classement des équipes classées 11^e de tous les groupes

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	ROUFFACH FC	16	
2	DANNEMARIE RC	15	
3	NOUSSEVILLER 2 US	14	
4	LE THEUX FC	12	
5	FISMES ARDRE VESLE US	10	
6	HADOL DOUNOUX FC	9	-41
7	SELESTAT SC	9	-42
8	MOTHERN FC	9	-58
9	ROMBAS UL	9	-64
10	VAUDOISE JS	9	-82
11	OBERMODERN 2 FC	9	-94
12	SUD CHAMPAGNE FC	6	
13	LAXOU SAPINIÈRE AF	5	
14	MAGNY 2 RS	4	

Championnats Jeunes

- **U14 REGIONAL 2**

Au vu des places vacantes :

- 1 accession supplémentaire U13 Interdistrict Ardennes/Marne : RETHEL SF
- 1 accession supplémentaire U13 Interdistrict Aube/Haute-Marne : NOGENTAIS FC

- **U18 REGIONAL 2**

Acte le retrait de l'équipe de ALSACE DU NORD GJ suite au courriel réceptionné le 09/07.

Au vu des places vacantes et en compensation des retraits :

- 1 accession supplémentaire Alsace : MULHOUSE FOOT REUNIS
- 1 accession supplémentaire CA : FISMES ARDRE US

- **U19 REGIONAL 1**

Suite aux places vacantes, la Commission Régionale des Compétitions donne la possibilité aux équipes ayant évolué dans le championnat U19 Régional 2, U18 D1 et U18 Interdistricts de pouvoir candidater à s'engager dans le championnat U19 Régional 1 dans la limite des places disponibles et selon la répartition géographique.

Inscription acceptée : TORCY SEDAN

- **Situation de METROPOLE TROYENNE FC**

La CRC prend acte du PV du COMEX de la FFF en date du 05/07/2024 décidant de réaffecter les droits sportifs des équipes jeunes de METROPOLE TROYENNE FC suite à la liquidation judiciaire du club au bénéfice de CHAMPAGNE FOOTBALL CLUB ACADEMY.

Par conséquent, CHAMPAGNE FOOTBALL CLUB ACADEMY reprend les droits sportifs des équipes jeunes de METROPOLE TROYENNE FC dans les championnats U18 R1, U17 R2, U16 R1, U15 R2 et U14 R1.

Championnats U18 Féminins

- **U18 REGIONAL 1**

Acte le retrait de SARREGUEMINES BEAUSOLEIL suite à la saisie du refus d'engagement.

Ce qui entraîne réglementairement l'accession du meilleur 2^e des deux groupes de U18 R2F Elite :

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	BAR LE DUC FC	24	
2	MULHOUSE VICTORIA	19	

Accession supplémentaire : BAR LE DUC FC

***Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées
suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des
procédures en cours***

– Procédure d'appel

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex** ou à l'adresse électronique : **appel@lgef.fff.fr**, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire,

Bernard PAQUIN